



LA LETTRE D'INFORMATION N°30 du  
**Relais Parents-Assistantes Maternelles**  
des communes de Baud - Guénin - Pluméliau - St Barthélémy

Belle année 2010 ! que la santé et le moral soient au beau fixe !!!

### Disponibilité

Vous trouverez ci-joint une fiche de disponibilité : à me remettre si les informations ne sont pas actualisées et si vous avez des places qui se libèrent.

Les demandes sont très calmes depuis un moment déjà... C'est assez général. Depuis un an, l'offre est plus forte (passage à 4 agréments, nouvelles assistantes maternelles) que la demande d'accueil des parents... Patience... et surtout, n'hésitez pas faire valoir vos droits auprès du Pôle Emploi.



### Augmentation du SMIC, selon le décret n°2009-1584

Le salaire minimum de croissance (SMIC) est revalorisé de **0,5 %** à compter du 1er janvier 2010. Le nouveau montant horaire brut du SMIC est fixé à **8,86 euros** contre 8,82 euros actuellement. Le **salaire horaire minimum des assistantes maternelles** passe donc de 2,48 euros à **2,49 euros** à partir du 1er janvier 2010.

Par ailleurs, le taux du minimum garanti entrant dans la détermination du montant minimal des indemnités d'entretien des assistantes maternelles, dépendant uniquement de la hausse des prix constatée de mai 2009 à novembre 2009 (+ 0,1 %) restera inchangé compte tenu des règles d'arrondi. Le **montant minimal des indemnités d'entretien** des assistantes maternelles demeurera donc sur son niveau de juillet 2008, soit **2,81 euros** pour 9 heures d'accueil de l'enfant (en respectant un minimum conventionnel de 2,65 euros pour toute journée commencée).

### Attribution d'un prêt à l'amélioration de l'habitat aux assistantes maternelles

Afin de faciliter le développement de la garde d'enfants et de diminuer les obstacles à l'installation dans la profession, il est proposé d'ouvrir le dispositif du prêt pour l'amélioration de l'habitat (PAH) aux assistants maternels. Ce prêt permettra de financer des travaux effectués dès lors qu'ils sont liés à leur activité professionnelle (travaux voués à mieux garantir la sécurité des enfants accueillis, à transformer le logement pour permettre l'accueil des enfants en cas de première installation ou accompagner le passage de trois à quatre enfants gardés).

Plafond du prêt : 10 000 euros

Modalités de remboursement : échancier porté à 120 mois (10 ans)

### Rupture conventionnelle

Quant il y a rupture de contrat, il y aura dorénavant 3 possibilités : une démission de la salariée, un retrait d'enfant de l'employeur ou une rupture conventionnelle ou rupture d'un commun accord, avec, pour les 2 dernières possibilités, une indemnité des rupture à calculer selon 2 modes différents dont le + favorable sera retenu... Ci-joint la fiche.

### Formation « accueil d'une enfant porteur de handicap »

Mis en place d'une formation de 3 jours (3 samedis) dans le cadre de la formation continue : se renseigner au RAM.

### Regroupement d'assistantes maternelles

Lors de sa présentation des vœux vendredi dernier, le Maire de Baud a annoncé le souhait de la municipalité de soutenir la mise en place d'un regroupement d'assistantes maternelles sur la commune. Vous pouvez contacter le RAM pour plus d'informations.

### Enquête tarifs

Assistantes maternelles et parents me demandent souvent quels sont les tarifs horaires appliqués sur le secteur. Vous pouvez me transmettre de façon anonyme les tarifs que vous pratiquez afin que j'en fasse une moyenne..

### Ouverture

« Les p'tits lutins », dépôt vente d'articles de puériculture, a ouvert ses portes le 5 janvier et se situe 6 rue Calvaire à Baud...

Marlène CRUNELLE, animatrice responsable du Relais  
4 rue de Botkermarrec - 56150 BAUD - 02.97.51.02.19 - ram@mairie-baud.fr

Janvier 2010

**Nouveau numéro de téléphone portable du RAM :  
06.76.59.63.54**

✂-----

### **Enquête de tarifs**

Tarif horaire net : .....

Indemnité de repas :

Déjeuner: .....

Goûter : .....

Si accueil la nuit : .....